

Save the date : « Autorité : il leur faudrait une bonne guerre ! » Faire autorité, #ouimaiscomment ?

Le Délégué général aux droits de l'enfant
Impulsion ASBL
École de tous ASBL

Exergue

(...) « Les enseignants ne sont plus respectés, les parents n'arrivent plus à contrôler et éduquer leurs enfants. Les enfants, quel que soit leur âge, et les adolescents sont devenus des maîtres tyranniques guidés par leurs pulsions et leur toute-puissance.

Comme il faut restaurer l'autorité, comme il faut la faire respecter, cela doit se faire en premier lieu là où elle aurait dû se maintenir, c'est-à-dire dans la famille : les parents doivent résister à l'autorité tyrannique des enfants. La « faiblesse », le « laisser-aller », « le copinage » sont dénoncés. Comme le disait l'un de nos plus célèbres philosophes médiatiques avec un visage portant un masque de profonde souffrance presque obscène : « Il n'y a plus d'autorité : il n'y a plus de Père, il n'y a plus que des papas, des copains ».

Quand des parents et des enseignants deviennent incapables d'affirmer leur autorité, il faut faire appel à des spécialistes qui malgré les réticences des uns et des autres auront pour tâche de les éduquer sur ce sujet, voire de les rééduquer au travers de l'apprentissage d'une « sémantique de l'autorité ». Aux thérapeutes et aux divers intervenants sociaux qui le souhaitent et qui « ont compris la gravité de cette situation », la noble tâche de participer et d'encourager à la restauration de l'autorité, avant l'intervention des « forces de l'ordre ».

En fait, il n'y a jamais de débat sur ce qu'est ou plutôt ce que devrait être l'autorité aujourd'hui, ni sur son utilité dans la famille ou dans le système éducatif (ou encore dans les institutions de l'aide à la jeunesse, ndlr). L'autorité est présentée comme une qualité incontestable, inhérente, obligatoire et naturelle aux relations entre les adultes et les enfants. Elle prend parfois un aspect mystérieux voire mystique, ouvrant la voie à une conception fétichiste de l'autorité ; à l'instar de la Sainte Trinité, « l'autorité n'a-t-elle pas toujours été une énigme, le résultat non-programmable de la relation entre deux individus, sans doute depuis l'aube de l'humanité ? » (Mendel, 2002).

Dans cette optique, comme il était, dans les années soixante-dix, « impossible de ne pas communiquer », il est devenu aujourd'hui « impossible de se passer de l'autorité ». Il y aurait donc une nécessité à réarmer les parents à agir avec autorité vis-à-vis de leurs enfants et, surtout, d'abandonner toute illusion sur une éducation sans autorité. Celle-ci s'avère utopiste, impossible et dangereuse. Abandonner l'autorité, c'est la porte ouverte à des conséquences négatives pour tous ; c'est le maintien du chaos et de la violence. » (...) (*)

Définition

Selon le Larousse, « l'autorité » est définie comme :

1. Pouvoir de décider ou de commander, d'imposer ses volontés à autrui

2. Secteur administratif, organisme auquel est confié un pouvoir de décision légalement défini
3. Le pouvoir politique ou les organes qui le représentent pris collectivement
4. Ensemble de qualités par lesquelles quelqu'un impose à autrui sa personnalité, ascendant grâce auquel quelqu'un se fait respecter, obéir, écouter
5. Crédit, influence, pouvoir dont jouit quelqu'un ou un groupe dans le domaine de la connaissance ou d'une activité quelconque, du fait de sa valeur, de son expérience, de sa position dans la société, etc. ; caractère de quelque chose dont la valeur, le sérieux, communément reconnus, lui permettent de servir de référence

Atelier

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant stipule dans son article 3, paragraphe 1 que « *dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.* »

Dans ses paragraphes 2 et 3, elle insiste sur le « bien-être » des enfants compte tenu des « droits et des devoirs » des adultes, parents et autres responsables légaux mais aussi sur le « fonctionnement des institutions qui en ont la charge » et les « normes fixées par les autorités compétentes » pour assurer qu'il soit bien au centre de la question.

Cependant, bien que l'affirmation soit claire, elle laisse libre cours à l'interprétation de ce que sont « l'intérêt supérieur » et le « bien-être » des enfants autant que les moyens pour permettre d'assurer concrètement le respect de ce droit fondamental des mineurs. Un droit qui est cité avant celui de la protection, l'éducation, du développement, avant tous les autres en fait, si ce n'est ceux qui définissent l'âge où l'on est un enfant et le droit à la non-discrimination.

Dans la réalité quotidienne, nous sommes renvoyés régulièrement à des clichés, des stéréotypes, des croyances, voire à la pseudo « sagesse populaire » qui définissent à grands coups d'affirmations plus ou moins dogmatiques ce qui est « bon pour les enfants », ce qui est sensé leur « faire du bien ». « On a toujours fait comme ça » vient souvent donner du crédit à des pratiques qui parfois vont jusqu'à infliger une certaine violence dans les rapports entre adultes et enfants sous prétexte d' « autorité », qu'elle soit parentale ou autre.

A l'inverse, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des familles ou des professionnels des secteurs de l'enfance, de l'enseignement, de la jeunesse ou de l'aide à la jeunesse qui se plaignent, parfois légitimement, du fait qu'ils et elles « ne savent plus quoi faire » avec les enfants et des jeunes qui ne « respecteraient plus aucune forme d'autorité », qui ne respecteraient plus les adultes en général. Au point qu'il se trouve aujourd'hui des figures d'autorité, notamment académiques, pour confondre l'intérêt supérieur et le culte de l'enfant. Deux notions qui sont pourtant diamétralement opposées et n'ont aucun lien l'une avec l'autre.

C'est pour tenter de mieux comprendre ce qui nous a mené là, mais aussi de resituer l'enfant comme sujet de droit au cœur du débat, que le Délégué général a décidé d'organiser une matinée de réflexion sur cette thématique sensible afin d'éclairer des pistes de solutions que nous pourrions emprunter ensemble.

Autorité, la définition polysémique du mot nous invite à la subtilité pour répondre aux interrogations, aux ressentis des uns et des autres quand il est question de relations intergénérationnelles. Elle induit aussi un rapport de pouvoir qui n'est pas sans conséquences sur les échanges entre les adultes et les plus jeunes citoyens de notre société.

C'est dans une optique constructive que nous vous invitons à participer à ce travail en commun qui prendra la forme des événements auxquels le Délégué général vous a déjà invités et habitués par le passé : **un grand atelier en plénière où toutes les personnes présentes, sans exception, peuvent participer à tout moment de leur place singulière : professionnels des secteurs concernés, représentants des mondes académique, politique, associatif, des institutions ou autres mais aussi experts du vécu et témoins du réel.**

La matinée se déroulera en trois parties étroitement liées pour aborder la question de l'autorité dans la famille, à l'école et dans les institutions de l'aide à la jeunesse. Chaque chapitre de cette rencontre sera introduit par des paroles d'enfants et de jeunes pour définir l'autorité, qui l'incarne et comment, ce qu'elle produit comme effets et conséquences, à quoi elle sert, dans quelles circonstances, comment elle est vue et acceptée par les uns et les autres, notamment. La parole sera ensuite donnée au public présent en commençant toujours par un.e témoin, un.e expert.e pour creuser les fondations des discussions qui suivront.

Nous avons pensé que votre présence était indispensable pour nous permettre de construire ensemble cette réflexion et aller plus loin vers de possibles recommandations mais aussi la mise en place de formations qui pourraient outiller utilement les travailleuses et les travailleurs des secteurs de l'enseignement ou de l'aide à la jeunesse, par exemple.

Avec la participation de **Impulsion ASBL (service de formations et de supervisions pour les professionnel.le.s de l'aide à la jeunesse)** et **École de Tous ASBL** qui vous accompagneront pour les suites concrètes du projet.

La date retenue pour l'événement est le 31 mai prochain, entre 9 et 13 heures.

Le lieu du rendez-vous :

La Tricoterie, Rue Théodore Verhaegen 158, 1060 Bruxelles.

Nous vous attendrons avec le petit déjeuner et nous vous offrirons le lunch pour terminer la rencontre sur une note informelle qui permettra de poursuivre les échanges.

Il est indispensable de réserver car le nombre de place est compté. L'adresse électronique pour ce faire est la suivante : dgde@cfwb.be en précisant : « Projet autorité », les noms et prénoms des personnes qui veulent s'inscrire ainsi que leur profession, la structure pour laquelle elles travaillent ainsi qu'une adresse email et un numéro de portable. Nous vous confirmerons l'inscription dans les meilleurs délais.

Pour toute information ou précision complémentaire vous pouvez contacter le chargé des projets du Délégué général : david.lallemand@cfwb.be

Save the date !

(*) Les impasses de l'autorité, Pour une critique systémique de la crise de l'autorité
Jean-François Le Goff. Dans Thérapie Familiale 2009/3 (Vol. 30), pages 401 à 419